



«Alors soyez gentil ! Ne me laissez pas tellement triste :
Ecrivez-moi vite qu'il est revenu...»

Antoine de Saint Exupéry

Et s'il revenait ? Que pourriez-vous imaginer comme suite à son histoire ? Parlerait-il de notre façon de vivre ?

Nous comprendrait-il ? Aurait-il un message à nous adresser ?

Des questions à nous poser ? Où irait-il ?

Le CEC «La Bull'dingue» et la bibliothèque de Welkenraedt organisent un concours ouvert à tous dont le sujet est **l'écriture du Chapitre 28** du roman «**Le Petit Prince**» de **Antoine de Saint Exupéry** (la suite).

Date de dépôt : **le 14 août 2015** à la bibliothèque de Welkenraedt.
Proclamation publique des résultats : **le samedi 12 septembre 2015** lors de la fête du «**Chapitre 28**» sur la Place des Combattants à Welkenraedt. Un jury qualifié sélectionnera **10 gagnants** qui recevront de jolis prix «culture». (Chèques livres, spectacles,...).

Règlement du concours disponible à la Bull'dingue, à la bibliothèque de Welkenraedt et sur <http://ceclabulldingue.canalblog.com>



BIBLIOTHEQUE
WELKENRAEDT



Plus d'infos : CEC La Bull'dingue - Rue de la gare 10 à Welkenraedt
087/88.24.67 - labulldingue@gmail.com ou à la bibliothèque de Welkenraedt - Rue Grétry 10 - 4840 Welkenraedt - **087/89.91.78**

Concours d'écriture : Chapitre XXVIII : REGLEMENT.

1. Ce concours d'écriture en langue française est organisé par Le Centre d'expression et de créativité La Bull'Dingue et la Bibliothèque locale de Welkenraedt. La participation est individuelle. Le concours est ouvert à tous quels que soient la nationalité et le lieu (pays) de résidence des participants excepté aux membres du jury et leur famille qui ne peuvent, eux, participer au concours.

Toute participation d'un mineur est soumise à l'autorisation d'un parent ou tuteur (voir formulaire disponible à la Bull'dingue, à la bibliothèque de Welkenraedt et sur <http://ceclubbulldingue.canalblog.com>).

2. Le chapitre sera écrit **en langue française**.

3. Le chapitre devra être un **texte original et inédit**, intitulé « Chapitre XXVIII », suivi d'un complément de titre de votre création et constituera une suite de l'oeuvre d'Antoine de Saint Exupéry, Le Petit Prince.

4. Sont exclues : une traduction, une adaptation, une œuvre présentant un caractère publicitaire ainsi qu'une œuvre ayant déjà été publiée ou ayant fait l'objet d'une réalisation ou d'une diffusion par un organisme de radio ou télédiffusion belge ou étranger.

5. Le texte dactylographié occupera au maximum une feuille A4, Police 12, type de caractère Times New Roman en laissant des marges latérales de min. 2,5 cm et max. 3,5 cm sur chaque page, avec interligne simple.

6. Il ne sera admis qu'une **seule création par participant** au concours. Le texte qui parviendra à la bibliothèque sera considéré comme définitif. Aucune correction ultérieure ne sera admise. Le CEC la Bull'dingue et la bibliothèque déclinent toute responsabilité en cas de non réception des textes.

7. Le texte complet est à fournir **par mail** à l'adresse bibli.wdt@skynet.be ou si vous n'avez pas accès à internet, par voie postale en 10 exemplaires, nécessaires au travail du jury, exemplaires qui seront imprimés sur du papier blanc format A4.

8. Le texte comportera le titre «**Chapitre XXVIII**» suivi du **complément de titre (de votre création)**. Le chapitre ne doit comporter aucune indication personnelle permettant d'identifier l'auteur. Il ne sera pas signé. Afin de préserver l'anonymat, un document séparé reprenant le complément de titre du chapitre, nom, prénom, adresse, téléphone et adresse électronique sera joint à l'envoi. L'identité de l'auteur ne sera pas révélée au jury tant que les textes gagnants n'auront pas été désignés. L'ajout facultatif d'une illustration originale au texte peut être jointe mais n'interviendra pas dans l'évaluation du jury.

9. Le candidat devra faire parvenir son texte complet pour le **14 août 2015** au plus tard, la date de la poste ou de réception du mail faisant foi. Si l'envoi est postal, les 10 exemplaires du texte sont à envoyer à l'adresse suivante : Bibliothèque locale de Welkenraedt, rue Grétry, 10, 4840 WELKENRAEDT.

10. Les **critères d'évaluation** des textes seront en relation avec les thèmes des chapitres précédents, l'originalité, la fantaisie, la capacité à susciter des émotions, réflexions,...

11. Le **jury** est constitué de personnes compétentes en la matière. Il décide de l'attribution des prix. Ceci implique qu'il peut renoncer à toute attribution de prix dès lors qu'il estime la qualité du texte insuffisante. Les résultats seront rendus publics le samedi 12 septembre 2015. Les lauréats seront avertis personnellement quelques jours avant.

12. Les organisateurs du concours se réservent le droit d'éditer les œuvres primées, en tout ou en partie, dans la presse, sous forme de recueil ou dans une publication papier ou Internet et ce sans limite de temps. Les éditions, en ce compris les parutions dans la presse quotidienne ou périodique, seront considérées comme promotionnelles et, à ce titre, ne donneront lieu à aucune rétribution complémentaire aux prix attribués dans le cadre de ce concours.

13. Du seul fait de leur participation au concours, les auteurs garantissent les organisateurs contre tout recours éventuel des tiers en ce qui concerne l'originalité et le caractère inédit des textes présentés par eux. Aucun recours fondé sur les conditions d'organisation, le déroulement et le résultat du concours ne pourra être admis. Le fait de présenter un texte au concours implique l'acceptation sans réserve des clauses du présent règlement. Les textes ne seront pas restitués. Les décisions du jury sont sans appel.

14. L'exécution et l'interprétation du présent règlement sont soumises à la loi belge. En cas de litige, seuls les cours et tribunaux de Liège sont compétents.